

Volet 3 - Outiller

Préconisations juridiques pour renforcer la résilience alimentaire territoriale

L'objectif

Identifier des leviers juridiques et d'action publique pouvant renforcer la résilience alimentaire des territoires

Le contexte - hypothèses de départ

- Les chaînes alimentaires longues sont vulnérables
- Les moyens juridiques actuels à disposition des collectivités territoriales ne sont pas adaptés pour prévenir le risque de rupture des approvisionnements alimentaires
- Les instruments de prévention et de gestion de crise développés pour répondre à des situations de catastrophes naturelles ont quelque chose à nous apprendre

La méthode

Recherches documentaires et bibliographiques, enquête qualitative auprès d'acteurs de la gestion des risques.

Les résultats

Des enseignements:

- Si le **plan communal de sauvegarde (PCS)** est une opportunité pour discuter du risque alimentaire, son objectif est trop limité pour envisager une véritable planification du risque de rupture des chaînes d'approvisionnement alimentaire
- **Les plans de prévention des risques naturels (PPRN) sont une source d'inspiration pour penser une planification du risque alimentaire** élaborée à partir des enjeux socio-économiques et politiques, construite par le local, pour le local, et tenant compte des solidarités territoriales
- Il est pertinent de **dépasser l'échelle du "bassin de risque"** pour préférer une approche territoriale déterminée démocratiquement en fonction de la réalité sociale et de la capacité des collectifs locaux à agir et à coopérer
- Les **programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI)** sont une source d'inspiration pour penser un **mécanisme financier intégré et programmatique** au bénéfice de la prévention du risque de rupture d'approvisionnement alimentaire

Une proposition de réforme législative pour mettre en oeuvre la prévention et la gestion du risque de rupture d'approvisionnement alimentaire, basée sur **3 axes d'actions** :

Reconnaître expressément les compétences partagées des collectivités territoriales dans le domaine de l'alimentation

Substituer la logique de planification locale à la logique de projets locaux, en instituant une planification régionale de la résilience alimentaire et en remplaçant les "Projets Alimentaires Territoriaux" par des "**Plans Alimentaires Territoriaux**"

Créer des leviers efficaces, au bénéfice des collectivités locales, pour négocier avec les autres acteurs locaux (droit de préemption et création d'entreprise)

Les productions du Volet 3 :

- Un rapport intégrant une liste d'enseignements sur l'anticipation du risque alimentaire et une proposition de loi relative au renforcement de la planification alimentaire territoriale et à la résilience des systèmes alimentaires territoriaux
- Des articles scientifiques ¹
- Un policy brief

¹ Bodiguel, L., Bréger, T. (2024). Souveraineté alimentaire par l'anticipation juridique au niveau local : la planification du risque et les contrats d'action publique en question. *Systèmes alimentaires/Food Systems (SAFS)* (à paraître).
Bodiguel, L., Bréger, T. (2024). Anticiper les crises alimentaires par la planification : quel rôle pour les Projets alimentaires territoriaux (PAT). *Presses Universitaires de Rennes* (à paraître).
Bodiguel, L., Bréger, T. (2024). Des contrats de réciprocité aux projets alimentaires territoriaux : réflexions sur la nature contractuelle des engagements en faveur de l'alimentation locale. *Presses Universitaires de Rennes* (à paraître).

